REPUBLIQUE DU DAHOMEY

LOI N° 64-6

Ratifiant le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du 18 Mai 1963 relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.710.000 du Budget National Exercice 1963 - Chapitre 504-02 .

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est ratifié le Décret n°63-241/PR/MFT/DB. du 18 Mai 1963 autorisant le virement du chapitre 501-01 Article 4 au Chapitre 502-02 Article 4 d'un crédit de francs TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE (3.710.000) -

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République du Dahomey et exécutée comme Loi d'Etat

Fait à PORTO-NOVO, le 15 JUILLET 1964

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

S.M.APITHY

Pour LE PRESIDENT DU CONSEIL Absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation chargé de l'intérim;

A. ADANDE

Pour le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan absent,
Le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications chargé de l'intérim;

M. LASSISSI;

Ampliations:

PR	5
PC	15
AND	9
Ministres	9
MFAEP	10
CS	4
SGG	4
JORD	1